

# COMPTE RENDU

FNTE  
la  
cgt

[www.fnte.cgt.fr](http://www.fnte.cgt.fr)

## Compte-rendu Bilatérale FS Ministérielle du 21 novembre 2023

La Formation Spécialisée Ministérielle s'est déroulée le mardi 21 novembre présidée par le DRH-MD.

Après lecture des déclarations liminaires des Organisations syndicales, a débuté les points à l'ordre du jour.

1 - Désignation du secrétaire de la Formation Spécialisée :  
La CFDT prend cette mission.

2 – Désignation du référent « violences sexistes et sexuelles » :  
La CFDT et la CGT se sont présentées, vote majoritaire pour la CFDT

3 – Approbation du PV de la FS du 28 juin 2023 :  
Approbation à l'unanimité

4 – Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 9 avril 2013 fixant les modalités de désignation et les attributions du chargé de prévention des risques professionnels :

Il s'agit d'une évolution du cadre réglementaire, un recentrage.

Les employeurs comme les Organisations Syndicales ont fait remonter le besoin de clarification dans la mise en œuvre et dans les tâches du CPRP.

Le Contrôleur Général des Armées Beaudroit, chef de l'ITA, rappelle que la prévention et la maîtrise des risques n'est pas un soutien mais une prérogative de commandement.

Vote **CGT** : favorable

5- Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif au recueil des dispositions de prévention du Ministère de la Défense :

Ce nouvel arrêté prend en compte les évolutions de la loi.

Vote **CGT** : favorable



263, rue de Paris - Case 541 - 93515 Montreuil Cedex  
T : 01 55 82 89 00 Fax : 01 55 82 89 01 M : [trav-etat@cgt.fr](mailto:trav-etat@cgt.fr)

## Compte-rendu Bilatérale FS Ministérielle du 21 novembre 2023

6 – Projet d’orientations ministérielles en santé et sécurité au travail 2024-2026 :

Vote **CGT** : favorable

7 – Projet de plan d’actions santé et sécurité au travail 2024 :

La CGT fait remarquer que pour l’axe 12, il va être nécessaire d’avoir plus d’informations et pas seulement sur l’amiante mais bien sur tous les CMR.

Vote **CGT** : favorable

8 – Projet de plan de prévention du risque routier ministériel 2024 – 2026 :

La préoccupation qui est remontée de façon générale de toutes les organisations est la fiabilité des données pour toutes les populations.

De même, il a été convenu par tous qu’il serait intéressant de faire la relation entre les accidents de service et l’état du parc automobile qui n’est pas le même partout.

Vote **CGT** : Favorable

Le point 9 de l’ordre du jour est la présentation aux OS du projet d’arrêté fixant les attributions de l’inspecteur de prévention et de protection contre l’incendie qui n’est pas soumis au vote.

De même le point 10 est la présentation du projet d’actualisation du guide juridique d’application du décret 2012-422 du 29 mars 2012 modifié et de l’arrêté du 9 août 2012 modifié. Il sera diffusé par circulaire qui abrogera celle de 2016.

La Formation Spécialisée a terminé l’ordre du jour à midi, mais se réunira à nouveau le 12 décembre 2023 pour une dernière FS-M qui permettra d’avoir à l’ordre du jour différents bilans, statistiques et rapports annuels.

Montreuil, le 29 novembre 2023



# DÉCLARATION LIMINAIRE



[www.fntte.cgt.fr](http://www.fntte.cgt.fr)

## Formation Spécialisée Ministérielle 21 novembre 2023

Monsieur le président

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes réunis ce jour pour ce qui devait être la dernière Formation Spécialisée Ministérielle de l'année (FS -M).

Mais vous avez eu la sagesse de scinder en deux un ordre du jour beaucoup trop chargé qui aurait nuit à la qualité de nos échanges.

Dans cette droite ligne, nous pourrions faire une déclaration liminaire qui reprendrait l'intégralité des points que nous allons aborder aujourd'hui, mais nous préférons laisser le temps aux débats pour cette instance chère aux salariés.

Pour autant, il y a au moins un point que la **CGT** souhaite dénoncer ici et qui illustre toute la considération des problématiques vécues par la chaîne prévention au sens large.

En effet, que dire d'un chef d'organisme qui, en connaissance d'un danger potentiel sur un matériel, propose d'acheter les équipements de protection individuel (EPI) spécifiques manquants pour effectuer une opération de maintenance et qui dans le même temps précise que l'absence de ces EPI ne justifie pas l'arrêt des opérations et n'est donc pas, par voie de conséquence, un point bloquant à la réalisation de la mission ?

A cela vous rajoutez que la dimension budgétaire pour acquérir lesdits EPI est la valeur discriminante vs l'article L 4121-1 du Code du travail qui l'oblige en tant qu'employeur à prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs !!!



263, Rue de Paris - Case 541 - 93515 Montreuil Cedex  
T : 01 55 82 89 00 Fax : 01 55 82 89 01 M : [trav-etat@cgt.fr](mailto:trav-etat@cgt.fr)

DECLARATION LIMINAIRE

## Formation Spécialisée Ministérielle 21 novembre 2023

Monsieur le Président, vous nous accorderez que nous avons encore beaucoup de travail pour acculturer bon nombre de personnes en responsabilité au sein de notre ministère sur le sujet de la prévention.

Depuis la RGPP, nous subissons une dégradation constante de nos conditions de travail, qui met en péril la santé physique et mentale des salariés du ministère. Nous sommes confrontés à des problèmes tels que : stress, anxiété, dépression, burn-out, harcèlement moral, violence au travail...

Ces troubles sont liés à une organisation du travail pathogène, à des réorganisations continues qui imposent : pression constante, surcharge de travail, absence de reconnaissance, perte de sens, précarité des contrats de plus en plus marquée, sans parler de la remise en cause de nos droits et de nos statuts.

Face à cette situation dramatique, que font les employeurs ? Rien !

Pire, ils nient la réalité, minimisent les problèmes, rejettent la responsabilité sur les salariés, refusent le dialogue social, bafouent les revendications légitimes.

Pour la **CGT**, ces situations ne sont pas acceptables et c'est dans un esprit constructif que, toujours, elle se bat dans l'intérêt des salariés.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs, merci de votre attention.

